

Bulletin académique n° 318 / Octobre 2023

Voie professionnelle : les syndicats demandent à G. Attal de les entendre

Une intersyndicale très large (CGT Educ'action, CNT-FTE, SE-UNSA, SNALC, SNUEP-FSU, SUD Éducation et SGEN-CFDT) a demandé une audience au ministre de l'éducation nationale, récusant donc implicitement l'autorité de la ministre déléguée en charge de l'enseignement professionnel. Elle veut d'abord lui faire part du caractère "chaotique" de la rentrée puisque quelque "13 500 lycéen.nes se retrouvent sans affectation à cette rentrée dont les 2/3 souhaitant accéder à une formation professionnelle. Pour pallier l'urgence, ils-elles sont rajouté-es au dernier moment dans des classes déjà surchargées et prioritairement dans celles des filières prétendument non insérantes."

En ce qui concerne le **Pacte**, les organisations signataires estiment qu'il "peine à se mettre en place" : "Alors que tous les lycées professionnels ont reçu entre deux et trois briques par personnel, à ce jour, on est encore très loin d'une brique par enseignant en moyenne."

Le bureau des entreprises (**BDE**) "s'avère lui aussi être un échec partiel" : "La mutualisation entre plusieurs établissements, une fiche de poste délirante en termes de missions, et le statut de contractuel ont fini de décourager les candidat.es du monde extérieur à l'EN."

L'intersyndicale estime que "les modifications de la classe de **Terminale** avec l'organisation des examens en mars (...), et l'allongement des PFMP vont dégrader fortement cette année cruciale de formation" tandis que "l'arrivée de **professeurs associés** (...) confirme la volonté (...) de remplacer progressivement les PLP par des personnels du monde économique non formés à l'enseignement." Les signataires s'inquiètent enfin des évolutions à venir des **cartes des formations** qui "risquent d'avoir pour seule boussole l'employabilité immédiate" : "Les jeunes ne seront plus pensés comme des élèves mais comme une main d'œuvre immédiatement exploitable", tandis que "beaucoup de collègues vont devoir se reconverter, du jour au lendemain, de façon contrainte et brutale".

Ils "réaffirment leur opposition totale à la réforme Macron". [Article de ToutEducat](#)

Une prime exceptionnelle ? Pas vraiment

L'arnaque : Gabriel Attal annonce une prime exceptionnelle de 380 euros en octobre ; il s'agit en réalité de la « prime pouvoir d'achat », déjà annoncée, concernant les agents de la Fonction publique selon leurs revenus. Lire [l'article du Café Pédagogique](#).

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat sera versée en octobre aux agents de l'État et hospitaliers

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat annoncée lors du [rendez-vous salarial du 12 juin](#) sera versée en octobre aux agents de l'État et hospitaliers, a précisé le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, ce lundi 11 septembre 2023 sur Public Sénat. Cette "prime Macron de la fonction publique", dégressive de 800 euros à 300 euros attribuée aux agents publics percevant jusqu'à 3 250 euros bruts par mois, "sera versée en une seule fois pour les fonctionnaires de l'État et de la fonction publique hospitalière, pour 90 % en octobre et pour 10 % en novembre", a ajouté Stanislas Guerini. Quelque 55 % des agents de l'État sont concernés, dont 500 000 enseignants du secondaire (pour un montant à partir de 400 euros) et 100 000 professeurs des écoles ou encore huit greffiers sur dix, selon le ministère. Le [décret](#) a [été publié en août](#).



Circulaires académiques : Affichage obligatoire

■ **CAPPEI par la voie de la VAEP** : inscription du 28 septembre 2023 (12h) au 19 octobre 2023 (23h59) : [Cliquez ici](#)

■ **CAPPEI par la voie de l'EXAMEN** : Date limite des candidatures : le 9 octobre 2023 à 12h

■ **Affectation sur poste adapté des personnels enseignants titulaires du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale - Rentrée scolaire 2024/2025** : Le dossier de candidature est téléchargeable sur COLIBRIS (via ARENA), à déposer avant le 7 novembre 2023.

PSC : accord prévoyance à l'État

Le ministre Guérini a indiqué sa volonté d'aboutir sur un accord sur la prévoyance à l'État. La FSU a réaffirmé la nécessité de préciser le texte, notamment pour clarifier les évolutions statutaires et assurer la continuation de la carrière en cas d'invalidité. La FSU a souligné la nécessité de transposer les évolutions statutaires favorables aux personnels dans les autres versants de la Fonction publique, en particulier celles touchant à l'invalidité, enjeu majeur dans la FPT.

Le ministre a présenté son approche sur un éventuel cycle de discussions pouvant prendre annuellement la forme de négociation dont les mesures affectant les rémunérations seraient inscrites dans la loi de finances suivante. La FSU remarque qu'au-delà de la forme, aucun effort budgétaire pérenne n'est à l'ordre du jour. Elle souligne que sans cadre et mesures générales s'appliquant à tous les agents, les effets des politiques salariales précédentes seraient encore accentuées : éclatement des situations, perte d'attractivité, mise en concurrence, inégalités salariales femmes-hommes, blocage des mobilités.



Salaires dans la Fonction publique : Revaloriser, vraiment, maintenant !

Entre 2009 et 2020, les salaires ont augmenté globalement de :
7,8 % (0,7 % par an en moyenne) dans le secteur privé
1 % (0,1 % par an en moyenne) dans la Fonction publique

La fonction
publique est
affaiblie.

Les engagements et la
professionnalité des
personnels sont déniés.

Les métiers sont
rendus peu
attractifs.

L'échelon spécial de la classe exceptionnelle

Dans notre Bulletin académique N°317 nous avons fait référence au décret qui précise que le tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle évolue et se linéarise dès cette année. Mais le Rectorat de Bordeaux attend les modalités de mise en œuvre de ces évolutions. Ainsi la DPE vient de publier un calendrier prévisionnel :

1) octobre 2023 : reclassement statutaire de l'ensemble des personnels se trouvant à la date du 6 août 2023 au 4ème et 5ème échelon de la classe exceptionnelle selon des modalités spécifiques :
- personnels au 4ème échelon de la classe exceptionnelle ayant une ancienneté inférieure à 3 ans : reclassement au 4ème échelon avec conservation de l'ancienneté acquise,
- personnels au 4ème échelon ayant une ancienneté égale ou supérieure à 3 ans : reclassement au 5ème échelon, sans reprise d'ancienneté,
- personnels se trouvant à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle : reclassement au 5ème échelon avec conservation de l'ancienneté acquise.

2) novembre 2023 : avancement intermédiaire pour les personnels remplissant les conditions pour accéder au nouveau 5ème échelon pour la période allant du 7 août 2023 au 31 août 2023.

3) décembre 2023 : avancement du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Rencontre Conseil régional - FSU Nouvelle-Aquitaine

A la demande de notre fédération, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine représenté par son Vice-président chargé de l'éducation, M. Nembrini, accompagné de ses services, a reçu une délégation de la FSU (Flavien THOMAS - FSU Régionale ; Olivier BLEUNVEN – SNETAP ; Jérôme JOLIVET – SNUEP et Christophe TRISTAN – SNUEP) afin d'échanger sur les annonces gouvernementales en matière d'évolution de la carte de formation et sur les projets d'évolution de la carte en cours.

Réforme de la construction des cartes de formation

Un des aspects de la réforme des lycées professionnels annoncée à Saintes par le Président de la République est la volonté d'accélérer l'évolution de la carte des formations avec un objectif de baisser le nombre de formation de 15% en ciblant particulièrement les formations tertiaires. La FSU au niveau national est restée attentive aux annonces et a participé au groupe de travail de présentation de la mise en œuvre de cette réforme. Il est apparu que celle-ci devait s'appuyer sur un "logiciel" nommé Orion permettant de synthétiser les informations jugées utiles pour valider l'efficacité d'une formation, sur un dialogue extrêmement localisé sous l'égide des sous-préfets avec les acteurs économiques du bassin d'emploi de l'établissement et en s'appuyant sur les tout nouveaux bureaux d'entreprise (BDE). Les avis ainsi construits permettaient de définir les évolutions à mettre en œuvre.

A ces interrogations, le Conseil Régional a répondu qu'actuellement aucune modification n'avait été apportée au protocole qui cadre la construction de la carte de formation avec le rectorat. Ce travail prend la forme de conférences territoriales qui permettent un dialogue entre les acteurs sur les enjeux des formations et du tissu des LP localement. La Région participe ensuite avec le rectorat aux réflexions sur les évolutions proposées et aux échanges avec les établissements. Il rappelle les propos du Président de Région à Saintes qui montre un désaccord avec la réforme des Lycées Professionnels proposée par M. Macron. Sur les objectifs chiffrés annoncés, une interrogation subsiste sur la prise en compte de la baisse d'effectifs déjà actée. Dans tous les cas, ils jugent irréalisable en Nouvelle-Aquitaine la suppression de 15% des formations. S'ils ont eu connaissance des projets de nouvelle procédure, les services émettent des doutes sur l'application de celle-ci. Le logiciel Orion donne un certain nombre d'indicateurs qui participent déjà au débat et les bureaux d'entreprise n'ont pas de consistance aujourd'hui sur le terrain. Dans tous les cas, la Région ne semble pas vouloir se laisser déposséder de ses prérogatives sur le sujet et continue de proposer et défendre des évolutions de carte de formations en accord avec sa politique de maintien des petits lycées professionnels tout en tenant compte de l'attractivité et de la pertinence des formations. Cependant les services doivent s'adapter aux contraintes budgétaires imposées par le rectorat.

La FSU, opposée à la réforme Macron, dénonce ces objectifs qui déstabiliseraient fortement le maillage de la carte de formation, qui limiteraient l'accès par les jeunes à des formations scolaires diversifiées (certainement en leur imposant de passer par la voie de l'apprentissage) mais aussi qui mettrait en grandes difficultés les personnels de l'éducation spécialisé et l'ensemble de la communauté éducative pour qui ces annonces représentent un véritable plan social.

La FSU N.A interviendra autant que possible en amont pour porter la voix des agent.es puis lors du vote au CREFOP et des CAEN.

Elle continuera aussi son travail avec le Conseil Régional afin de porter ses mandats correspondant aux compétences de ce niveau (carte des formations, bâti, transport, restauration, dotation etc.)

GT carte des formations (LP et EREA) du vendredi 28 septembre 2023

Quel dialogue social ?

Constat partagé par les organisations syndicales (OS) qu'il y a de nombreuses modifications de la carte et que des échanges plus tôt auraient été bénéfiques.

Pour l'administration, les collègues, dans les établissements, sont associé-es aux mesures ! Elle admet que d'une situation à l'autre, les motifs qui conduisent à fermer ne sont pas transposables. Elle reconnaît que des formations qui fonctionnent bien peuvent être fermées pour des logiques de stratégie territoriale.

La FSU demande si la logique consumériste des formations professionnelles en faveur des entreprises sera assumée. Il y a une forme de vice à laisser entendre que ce sont les établissements qui choisissent.

A la question de la FSU sur la mise en œuvre de la méthode associant Région, Académie et sous-préfet, Mme Colly, SRA-FPICA répond que la méthode est en cours d'évolution pour une mise en œuvre sur la carte 2025.

FSU : sentiment que quand l'administration se déplace dans un établissement, ça signifie que la fermeture est déjà actée.

FSU : Les collègues ne comprennent pas le sens de ces fermetures. L'administration devrait assumer que c'est un plan social à l'échelle nationale.

Ouvertures et fermetures des formations :

LPO Kastler - Talence : Ouverture du bac photonique (15 places). Création de référentiel R23. Le BTS photonique est déjà dans ce lycée.

LP Beau de Rochas - Bordeaux : Fermeture bac pro commerce option B et ouverture BTS Maintenance de véhicules option véhicules transport routier (10 places). Pour l'administration, c'est un lycée des métiers de l'automobile donc fermeture du bac pro commerce !

FSU : une nouvelle rencontre est-elle prévue pour discuter de la cohérence ? Il y a 2 postes menacés. Le Secrétaire général précise qu'il y aura un accompagnement RH !

FSU : les arguments pour un maintien de ce bac pro ont déjà été donnés quand l'administration est allée dans le lycée : prendre en compte la coloration auto de ce bac commerce pour le maintenir. Continuer à parler RH c'est signifier que les choses sont actées ce qui pose la question de l'intérêt de notre présence. La confiance des collègues dans le dialogue social, la crédibilité du rôle des OS sont mises à mal.

LPO Gascogne - Talence : Ouverture du bac pro Boulanger pâtissier (24 places).

LP La Morlette – Cenon : Fermeture de MC Coiffure coupe couleur et ouverture de BTS Métiers de la coiffure (14 places)

LP Charles Péguy - Eysines : Ouverture de MC Production et réparation de produits électroniques

LP Gisèle Halimi - Bazas : Fermeture ½ division Bac pro Métiers du commerce et de la vente option A et ouverture ½ division bac pro Métiers du commerce et de la vente option B

LP Jehan Dupérier - St Médard en Jalles :
Fermeture de la ½ bac Métiers de l'accueil ;
Fermeture de la ½ division du bac pro Agora et
ouverture de la 2^{ème} option du bac pro
aéronautique (12 places)

Des enseignants d'un lycée pro de Saint-Médard-en-Jalles manifestent leur colère

[Lire l'article de Sud-Ouest](#)



LP Les Chartrons - Bordeaux ouverture MC vendeur en produits techniques pour l'habitat.

EREA Pessac : Fermeture du CAP ATMFC rénové en CAP Agent d'accompagnement au grand âge et ouverture du CAP Production et service en restaurations.

LP Ambroize Croizat – Tarnos : Ouverture FCIL pour préparer aux concours police, gendarmerie, pompier et Fermeture. Une telle formation se fait entièrement en HSE.

LP Jacques de Romas – Nérac : Fermeture de la MC Accueil Réception et ouverture du CAP AGA

LP Ramiro Arrué - St Jean de Luz : Ouverture du CAP Maroquinerie

LP Aizpurdi – Hendaye : Fermeture de la MC Coiffure coupe couleur.

LPO Biarritz Atlantique – Biarritz : Fermeture de la MC Art de la cuisine allégée, Ouverture de la MC Pâtisserie glacerie chocolaterie confiserie spécialisée et réduction de la capacité d'accueil BTS MHR.

LP Pierre et Marie Curie – Mourenx : Ouverture d'une FCIL. Préparation aux concours police nationale, gendarmerie, pompiers !

Yannick Trigance : « Échec et pacte ! »

Amer constat pour le gouvernement : aucune des promesses phares ne sera tenue. Celle d'un professeur devant chaque classe à la rentrée puisqu'il manque un enseignant dans 58% des collèges et lycées. Celle des Remplacements de courte durée et de la réforme de la sixième (heures de soutien et Devoirs faits) puisque le pacte est... [Lire la suite](#)

La réforme des lycées pros à rebours de l'intérêt général et de l'intérêt des jeunes

Le rapport de l'OCDE, *Regard sur l'Éducation*, est un document qui fournit des analyses globales sur l'état de l'Éducation dans le monde. Il couvre plusieurs thématiques sur l'École, en particulier celle très explosive des salaires. Cette année, sa particularité est de mettre aussi l'accent sur l'enseignement et la formation professionnels. Et au regard des analyses, on peut aisément mesurer que la réforme des lycées pros est à rebours des attendus et des préconisations de l'OCDE, de l'intérêt des jeunes – en particulier sur les filières tertiaires, et plus largement des besoins en main d'œuvre qualifiée dans le pays. [Lire la suite](#)

Des enseignants de SEGPA désabusés

Les enseignants de SEGPA sont des enseignants du premier degré – professeurs des écoles – exerçant dans le second degré. A plusieurs égards, leur situation professionnelle évolue dans un no man's land. Un collectif d'enseignants de segpa « désabusés » a voulu témoigner dans les colonnes du Café pédagogique. Il signe cette tribune... [Lire la suite](#)

Rémunération des responsables de bureaux des entreprises.

Si Carole Grandjean et Édouard Geffray (DRH) ont annoncé le 15 septembre que "tous les lycées professionnels ont désormais un responsable de bureau des entreprises", la réalité est un peu plus nuancée. D'abord parce que l'on compte parfois un responsable de bureau des entreprises pour deux lycées, notamment pour les petits lycées. Au total, le ministère de l'Éducation donne le chiffre de "1 200 équivalents temps plein qui couvrent les bureaux école entreprises dans les 1 532 lycées publics".

Concernant la rémunération des RBE, le ministère n'a pas affiché des chiffres mais l'AEF a publié des retours de Grenoble et Toulouse notamment : **une rémunération moyenne de 3 188,68 € bruts à Toulouse et 2 300 € bruts minimum pour les contractuels à Grenoble.**

La FSU demande l'arrêt immédiat des aides publiques à l'embauche d'apprentis

Le président E. Macron confirme toujours son objectif quantitatif : parvenir « à un million d'apprentis par an pour 2027 ». Pour l'atteindre, il maintient coûte que coûte sa politique d'aides publiques à l'embauche d'apprentis-es (...) [Lire la suite](#)

Un 1^{er} baromètre sur le développement professionnel des enseignants

C'est le [premier baromètre](#) sur le développement professionnel des enseignants que réalise l'association EcolHuma (ex-SynLab), avec l'objectif de le renouveler tous les deux ans. "Nous voulions objectiver ce que disent les professeurs sur leur façon de se former et comment cela impacte leurs pratiques pédagogiques", explique à AEF info Florence Rizzo, la cofondatrice d'EcolHuma, jointe le 6 septembre 2023 :

→ **80 % TROUVENT LEURS FORMATIONS SEULS OU VIA LEURS PROCHES**

→ **SEULS 12 % DISENT SE FORMER PENDANT LEURS HEURES DE TRAVAIL**

→ **Un enseignant rapporte que son engagement dans une dynamique de développement professionnel continu a eu un impact positif sur son désir d'approfondir ses connaissances (52 %), d'utiliser un nouveau matériel pédagogique (49 %) et d'améliorer ses pratiques pédagogiques (48 %).**

Quand les bacheliers passent dans l'enseignement supérieur, leur mobilité est liée à leur condition sociale (SIES)

En 2022, 452 000 néo-bacheliers ont accepté une proposition sur Parcoursup et 22 % d'entre eux quittent leur académie pour poursuivre des études supérieures, calcule le SIES. Le service statistique de l'enseignement supérieur qui analyse cette mobilité en donne deux explications. Elle est liée à l'offre de formation qui est plus réduite dans les académies d'Outre-mer (sauf La Réunion) et de Corse, académies où plus de la moitié des étudiants "mobiles" ont accepté une formation qui n'était pas proposée dans leur académie. À l'inverse "les académies de Lille et d'Île-de-France sont celles dont les étudiants quittent le moins leur académie à l'entrée dans les études supérieures".

Mais d'autres facteurs entrent en jeu, essentiellement sociaux et liés à la réussite scolaire. Les néo-bacheliers mobiles ont plus fréquemment obtenu leur examen avec mention que les "non-mobiles", ils sont moins souvent boursiers, "la moitié des néo-bacheliers mobiles ont une origine sociale très favorisée", ils viennent plus souvent d'un lycée privé, ils ont plus souvent accepté une proposition dans une filière sélective. A noter encore que "plus de la moitié des néo-bacheliers mobiles à l'entrée de l'enseignement supérieur sont des femmes (57 %)". La note d'information [ici \(PDF\)](#)

En 9 ans, les vœux d'orientation en lycée GT ont augmenté de 7 points et ceux en lycée pro ont diminué de 3 points (Depp)

La part d'élèves recevant une décision d'orientation en seconde générale et technologique à l'issue de la troisième est passée de 61 % à 69 % en neuf ans, selon une note de la Depp de septembre 2023. En voie professionnelle, les demandes d'orientation en seconde diminuent, passant de 24 % à 21 %. L'étude indique également que les vœux d'orientation des élèves et de leur famille sont "fortement liés au passé scolaire ainsi qu'à l'origine sociale des élèves" et que "les écarts relatifs entre milieux sociaux" dans l'orientation "ont peu varié au cours du temps".

Ne pas "maîtriser des classes difficiles" n'est pas un élément de justification du licenciement d'une enseignante (CAA de Nantes)

La CAA de Nantes (4 juillet 2023, req. n° [22NT01179](#)) annule le licenciement pour insuffisance professionnelle d'une enseignante. Il ne peut pas lui être reproché, en particulier, "de ne pas parvenir à s'imposer vis-à-vis de ses élèves" dans la mesure où elle a été affectée successivement dans des classes la confrontant, comme ses collègues, à des élèves très perturbateurs. Antony Taillefait, professeur de droit public et co-directeur du master 2 en formation continue M@dos, analyse le raisonnement et les décisions des juges administratifs.



Adhésion 2023-2024, c'est parti !

Le SNUEP, avec la FSU, la force collective pour la défense des personnels, du métier et du système éducatif !

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, **c'est se donner les forces collectives** dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Adhérez et faites adhérer !